

 <p>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</p> <p>Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex</p>	 <p>DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS Demande de l'étudiant(e)</p>	 <p>Référence : IFSI-04-FT</p> <p>Date : 30/04/2020</p> <p>Validité : avril 2025 sauf évolution législative</p> <p>Auteur : A. DELPECH, directrice IFSI</p>
--	---	---

Conformément à l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, dans ses articles 7 et 8 :

« Art. 7. - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

« Art. 8. – Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants:

- La copie d'une pièce d'identité
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé
- Un *curriculum vitae*
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, merci de remplir et transmettre au secrétariat de l'IFSI, la demande au verso.

Cette demande doit parvenir, à l'IFSI, avant le 15 septembre, dernier délai

  <p>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</p> <p>Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex</p>	  <p>DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS Demande de l'étudiant(e)</p>	<p>Référence : IFSI-04-FT</p> <p>Date : 30/04/2020</p> <p>Validité : avril 2025 sauf évolution législative</p> <p>Auteur : A. DELPECH, directrice IFSI</p>
---	--	--

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

demande à être dispensé(e) des UE, pour les motifs suivants :

Unités d'enseignements	Motifs (diplômes ou parcours professionnels)

- Liste des pièces jointes

- Copie d'une pièce d'identité
- Diplôme (précisez) :
- Attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Certificats des employeurs attestant de l'exercice professionnel
- CV
- Lettre de motivation
- Attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignements en raison de mon parcours professionnel et/ou de formation antérieur à l'entrée en IFSI.

J'ai pris connaissance des conséquences d'une dispense, à savoir qu'aucune note ne sera attribuée aux enseignements dont je suis dispensé(e). Ils ne seront donc pas pris en compte dans le cadre d'une éventuelle compensation.

Date de la demande :

Signature de l'étudiant(e)